

RAPPORT FINAL DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT DU CANADA
CONCERNANT LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD

Depuis que j'ai présenté mon rapport provisoire sur l'emplacement de l'ambassade du Canada en Israël, en octobre dernier, j'ai poursuivi l'examen des autres aspects de mon mandat. Pour me faciliter la tâche, en plus de mon premier voyage au Moyen-Orient qui a précédé la formulation de ma recommandation au sujet de l'ambassade, je me suis rendu en Algérie, au Maroc, en France, en Italie, au Vatican et aux Etats-Unis, ainsi qu'au siège des Nations unies à New York et dans plusieurs provinces du Canada. J'ai également rencontré les représentants des gouvernements d'autres pays arabes où je n'avais pas eu le temps de me rendre. Ces consultations élargies me permettent maintenant de présenter un rapport sur l'ensemble des questions tombant sous mon mandat et concernant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Pour les fins de mon travail, j'ai restreint la définition du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord aux États arabes et à Israël, vu que ma nomination avait trait aux rapports du Canada avec ces pays. Je ne crois toutefois pas que l'on puisse parler du conflit israélo-arabe indépendamment de tout le reste. Ainsi, les événements qui ont cours en Afghanistan et en Iran rendent encore plus pressant le règlement de ce conflit.

J'ai divisé mon rapport final en deux parties principales couvrant les aspects de mon mandat que je n'avais pas encore abordés. La première traite du processus de rétablissement de la paix entre Israël et les États arabes, et la seconde, des rapports mutuels existant entre le Canada et les pays du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord dans les domaines politique, économique, technique et culturel, y compris les incidences, pour le Canada, du boycottage exercé par les États arabes à l'égard d'Israël.

Dans mon examen du conflit du Moyen-Orient, j'ai tenté d'évaluer l'attitude, les préoccupations et la ligne de conduite des parties au conflit israélo-arabe afin de pouvoir proposer les meilleurs moyens pour le Canada de contribuer à un règlement pacifique reposant sur la compréhension mutuelle